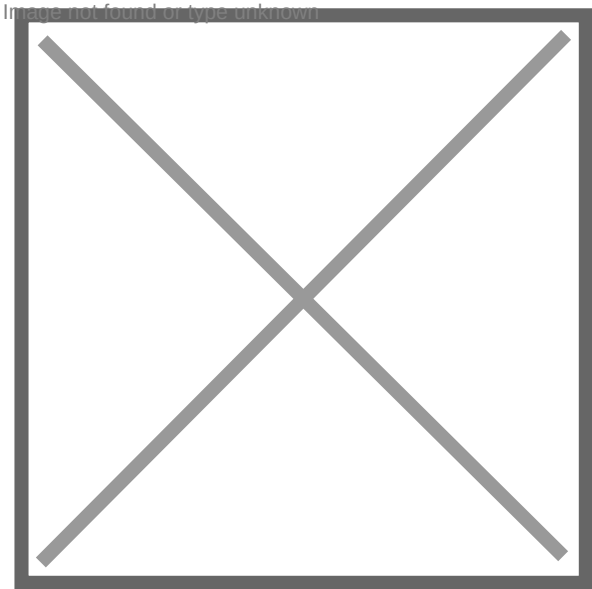




Refus d'indemnisation de l'assurance pour un crédit

Par **FHAMEL**, le **25/11/2010 à 14:00**

Bonjour,
Ma fille Educatrice, s'est faite agresser au travail l'an passé par des adolescents (lancement d'un couteau) il y a eu dépôt de plainte.
Depuis elle est en dépression ;
l'assurance "CNP" du Crédit agricole refuse de prendre en charge son remboursement du crédit, car le risque dépression n'est pas pris en compte ! OK
Mais à l'origine de cet arrêt c'est une agression et non une dépression. depuis elle vient d'être licenciée !
que faire
???????

Par **fabienne034**, le **25/11/2010 à 14:11**

BONJOUR
LA PERTE D'EMPLOI EST COUVERTE PAR L'ASSURANCE
le problème ne se pose plus
pour tout savoir sur la banque : <http://www.fbis.net/banque.htm>

Par **chaber**, le **27/11/2010 à 19:19**

Bonjour
Il faut relire attentivement votre contrat pour savoir si est prévue :
- la clause d'arrêt d'activité, si oui pour quelle durée et quelle franchise (souvent 3 mois)
- la clause perte d'emploi
- si la dépression est bien mentionnée exclue (notamment sur les conditions particulières)
Seul le contrat fait foi.

Par **mimi493**, le **27/11/2010** à **23:49**

Elle est en arrêt de travail ou elle a perdu son emploi ?

Par **chaber**, le **28/11/2010** à **05:17**

Suite à l'agression il y a eu arrêt d'activité et maintenant licenciement.